

🕒 27.09.2016, 00:01

Collombey-Muraz prépare la taxe au sac

ABONNÉS



Le tri des déchets sera favorisé, notamment grâce aux écopoints. LE NOUVELLISTE

🕒 27.09.2016, 00:01

Collombey-Muraz prépare la taxe au sac

PAR NICOLAS MAURY

La commune de Collombey-Muraz prend les devants afin d'être prête pour l'introduction de la taxe au sac au 1er janvier 2018.

En juin 2014, Collombey-Muraz se dotait enfin d'un règlement sur les déchets. «Nous étions la dernière commune valaisanne à ne pas en être pourvue», rappelle le président Yannick Buttet. Sa collègue de l'exécutif chargée du dicastère Sandra Cottet Parvex complète. «Transitoire, ce document nous mènera jusqu'au 1er janvier 2018, qui verra l'introduction de la taxe au sac.»

De dernière de classe, la commune chablaisienne remonte dans la hiérarchie. Lundi prochain, son Conseil général devra se prononcer sur une nouvelle mouture prenant en compte l'application de la taxe causale. «L'Antenne Valais romand a tracé une voie harmonisée à l'échelle du canton, reprend l'élue. Les grands principes ne changent pas, mais le mode de perception oui.» Yannick Buttet rajoute: «Dans le district, plusieurs municipalités ont préféré attendre la fin des élections pour soumettre cet objet au législatif. Nous avons choisi de prendre les devants. Du coup, notre version a circulé comme base de travail.»

De l'importance du tri

Le grand changement auquel devront s'attendre les citoyens est celui du mode de perception. Sera appliqué le principe du pollueur payeur. «La taxe de base, calculée en fonction du nombre de personnes dans les ménages ou les entreprises, diminuera, reprend le président. En contrepartie, il faudra payer les sacs-poubelles dans une fourchette qui tiendra compte des décisions de l'Antenne et du prix de l'incinération.»

Pour Sandra Cottet Parvex, les citoyens consciencieux y trouveront leur compte. «Ceux qui trieront leurs déchets avec application devraient voir leurs charges baisser.» En outre, une mesure sociale est prévue. «Les familles venant d'avoir une naissance auront 80 sacs de 35 litres mis à disposition par la commune, relève Yannick Buttet. Les couches pour bébés prennent vite du volume...»

La fin du ramassage porte à porte

A ce jour, la taxe permet d'autofinancer le service. «Le montant est environ d'un million de francs par an. Le résultat restera le même en 2018», souligne la conseillère communale. En parallèle, la municipalité planche sur une modification de la récolte des détritits. «Le temps du porte-à-porte a vécu. Nos habitants auront des points de collecte à 200 mètres de leurs habitations.» Le principe d'une filière pour les déchets verts a été accepté par l'exécutif.